

PROCES VERBAL de la REUNION

Du lundi 13 mars 2023

Convocation le 09 mars 2023

Le lundi 13 mars, le Conseil Municipal s'est réuni à 18 heures 30, également convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie, le Maire.

Etaient présents : M. ALLOUCHERY JM –Mme LABBÉ Véronique – M. DEMAGNY André – Mme DEZOTHEZ Valérie – M. HOUSSART Alexandre – Mme FENEUIL Caroline – Mme HANON Ariane – Mme HIMA-VERREMAN Angéline – M. PATTE Gauthier – M. GUERLET Victorien – Mme DRAVIGNY Jocelyne
Mme FENEUIL Caroline a été élue secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 février 2023

2/synthèse CA 2022

	RÉSULTAT CLOTURE 2021	PART Investissement	RESULTAT 2022	RÉSULTAT CLOTURE 2022
Investissement	-5 823,23 €		-76 507,56 €	-82 330,79 €
Fonctionnement	461 490,23 €	5 823,23 €	71 106,16 €	526 773,16 €
TOTAL	455 667,00 €	5 823,23 €	-5 401,40 €	444 442,37 €

3/ Rénovation chauffage : Maison 5 rue du Château Rouge

Délibération n° 05.2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des devis ont été sollicités pour des travaux envisagés pour l'installation d'une pompe à chaleur de la maison locative du 5 rue du Château Rouge.

Quatre entreprises ont présenté un devis :

- Entreprise SAS STEVENIN : 19 834.18€TTC
- Entreprise COPRECS : 21 627.50€ TTC
- Entreprise SANACC : 14 495.70€ TTC
- Entreprise MATHIEU : 12 930.08€TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE DE RETENIR l'entreprise la mieux disant, soit l'entreprise MATHIEU pour un montant de 12 930.08€ TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération,
- Les dépenses seront inscrites au budget 2023

4/ Construction d'une halle multi-service et réaménagement de la place du Jard **Avenant architecte**

Délibération n° 06.2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'objet de l'avenant. Celui-ci concerne l'augmentation du coût prévisionnel de l'opération pendant les études.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre étant dans le cadre du marché, indexée au pourcentage du montant des travaux, suivant un taux d'honoraire basé à 11.80% du montant prévisionnel des travaux, cet avenant vise à déterminer le nouveau forfait de rémunération de la MO.

Le nouveau calcul du taux de rémunération de la MO au stade du dossier PRO est de 10.80%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Prends acte du nouveau taux à 10.80%.
Le forfait de rémunération de la MO est de 33 948.01€ HT soit 40 737.61€TTC
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération,
- Les dépenses seront inscrites au budget 2023 au compte 203.

5/ Local commercial : convention mise à disposition

Délibération n° 07.2023

Une convention de mise à disposition du local commercial au 19 rue de l'église à CHAMERY a été signée avec M. PROVOST Fabien au profit de l'entreprise S@F TRAITEUR dont le siège social est à CHAMERY 51500 4 rue Jardin le Poivre

M. PROVOST Fabien a contacté M. le Maire l'informant d'un changement de gérant pour l'entreprise S@F TRAITEUR. L'entreprise sera gérée dorénavant par sa femme, Mme PROVOST Schirley.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention avec Mme PROVOST Schirley de l'entreprise S@F TRAITEUR
- La présente mise à disposition qui débutera le 17 mars 2023 est consentie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour 3 ans.
- le local commercial se compose :
 - D'un dépôt de pain
 - Cuisine
 - Sanitaire

6/ SALLE POLYVALENTE : panneaux photovoltaïques

Monsieur le maire présente une projet phovoltaïque : Atelier + monopente 35.64Kwc de l'entreprise OXYGENE . Le coût total du projet s'éleverait à 37 016.42€ avec un retour sur investissement de 11.25 ans.

Suite à cette réflexion sur la pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des services techniques, M. PATTE propose au conseil municipal de rencontrer Mme HUSSON Sandrine, d'ENEDIS le mercredi 29 mars 2023 sur le sujet de l'autoconsommation collective.

7/ PARC NATUREL DE LA MONTAGNE DE REIMS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de MME VAUTRIN, présidente du CU GRAND REIMS sur la décision du Parc Naturel de la Montagne de Reims de proposer une augmentation de 6% de la cotisation des communes et souhaite connaître la position de la commune sur cette demande.

Le conseil municipal ne voit pas d'objection à cette augmentation. La cotisation 2022 s'élevait à 2.45€/habitant.

8/RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

Délibération n° 08.2023

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du conseiller municipal délégué à la commission de contrôle de la liste électorale de CHAMERY

Election du CONSEILLER MUNICIPAL

A obtenu :

Monsieur GUERLET Victorien : 11 voix

A été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue :

CONSEILLER MUNICIPAL : Monsieur GUERLET Victorien

9/ CDG51 - Convention pluriannuelle d'archivage

Délibération n° 09.2023

Monsieur le Maire présente une convention de maintenance pluriannuelle d'archivage, en vue de consolider et pérenniser le système d'archivage mis en place au sein de la collectivité.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Accepte** la proposition d'une intervention de maintenance par le service d'archivage du centre de gestion de la marne qui consistera à sensibiliser le personnel et de rappeler les procédures d'archivages.
- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention avec le centre de Gestion de la Marne.

10/ Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Délibération n° 10.2023

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire saisonnier à savoir l'arrosage des fleurs, tonte et aux activités pour les espaces verts.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

Le conseil municipal DECIDE

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période du 02 mai au 30 octobre 2023.
- Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien espaces publics et espaces verts à temps complet pour une durée de 12h.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 461 du grade de recrutement.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023 au compte 6413.

11/ CU GRAND REIMS – Programmation travaux voirie

- Programmation 2024 : rue du Luth pour un budget estimé à 115 000€
- Programmation 2026 : Rue du Sourd pour un budget estimé à 110 000€

9/Questions diverses

Nouvelle sono pour les activités musicales du village

M. GUERLET Victorien informe le conseil municipal qu'il conviendrait de renouveler la sono de la commune pour les activités festives de la commune.

Il aurait besoin d'une console de mixage et d'un nouveau micro statique. Le devis s'élève à 1 106.42€ HT.

Le conseil municipal ne voit pas d'inconvénient à l'achat de ce matériel.

Emplacement camping-car lieu-dit « la Creusette »

3 emplacements vont être délimités selon un plan bien défini.

Séance levée à 20h00

Jean-Marie ALLOUCHERY

André DEMAGNY

Véronique LABBÉ

Victorien GUERLET

Valérie DEZOTHEZ

Gauthier PATTE

Alexandre HOUSSART

Jocelyne DRAVIGNY

Caroline FENEUIL

Angéline HIMA-VERREMAN

Ariane HANON